



**Mémoire rédigé par la Ville d'Asbestos à l'intention du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
dans le dossier sur l'état des lieux et la gestion de
l'amiante et des résidus miniers amiantés**

Février 2020

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA VILLE D'ASBESTOS ET DE SA RÉGION	4
Population	4
Territoire	5
L'EXPLOITATION DE L'AMIANTE À ASBESTOS	7
Les installations du site Jeffrey	7
Utilisation des résidus miniers à l'extérieur du site	7
Utilisations actuelles à des fins récréotouristiques	8
NOS PRÉOCCUPATIONS	9
NOTRE POSITION	11
Les recommandations du BAPE devraient permettre la restauration et la mise en valeur du site minier	11
Les recommandations du BAPE devraient poursuivre les orientations gouvernementales à l'égard de l'exploitation optimale des ressources	11
Les recommandations du BAPE devraient favoriser la participation multisectorielle dans la prise en charge des sites amiantés.....	11
Les recommandations du BAPE devraient permettre la poursuite de la stratégie de diversification économique	12
NOS RECOMMANDATIONS.....	13
1. Acquérir une meilleure connaissance de la qualité de l'air à Asbestos	13
2. Mettre en place un cadre clair et applicable de mesures	13
3. Maintenir une exploitation locale des résidus miniers	14
4. Accompagner les populations dans la transition	14
Figure 1 : Empiètement du puits minier	16
Figure 2 : Distance de résidences par rapport au puits minier	17
Figure 3 : Distance de résidences par rapport aux haldes de résidus de moulin	18
Figure 4 : Limites potentielles d'instabilité.....	19
ANNEXE 1 – Définitions des termes techniques.....	21
ANNEXE 2 – Composition de la Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey	22

En novembre 2019, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonçait la tenue d'une commission d'enquête concernant l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés dont le mandat est de :

1. établir le portrait de la situation sur la présence d'amiante au Québec, son utilisation actuelle, les formes de valorisation et d'élimination, les types de projet en développement, etc.;
2. dresser un état des connaissances scientifiques sur les répercussions de l'amiante et de ses résidus en particulier sur la santé;
3. analyser la pertinence de développer un cadre de valorisation des résidus miniers amiantés au Québec et, le cas échéant, en proposer un qui tient compte à la fois des aspects économiques, sanitaires, sociaux et environnementaux;
4. proposer des méthodes de disposition des résidus amiantés respectant l'environnement et protégeant la santé.

Cette nouvelle a été accueillie avec intérêt à la Ville d'Asbestos. Nous y voyons l'occasion de pouvoir clarifier la situation de l'amiante et ainsi pouvoir travailler dans un cadre clair, et ce, à long terme. Le BAPE est pour nous l'occasion de développer ce cadre nécessaire qui sera facilitant pour la suite de notre développement.

La Ville d'Asbestos se sent d'autant plus interpellée puisque la revalorisation des résidus amiantés et la mise en valeur du site minier sont des dossiers importants pour le développement et l'avenir de la municipalité. Nous sommes proactifs dans les démarches entourant cette question depuis le début et comprenons donc très bien le mandat octroyé au BAPE.

En 2012, alors que le gouvernement a annoncé ses orientations concernant l'arrêt de l'exploitation minière au Québec, la Ville d'Asbestos a choisi de prendre acte de cette décision et de revoir ses façons de faire et de s'affairer à la diversification de son économie afin de bâtir son développement dans une ère post-amiante.

L'exploitation de l'amiante est terminée à Asbestos, mais nous ne pouvons toutefois pas ignorer le site minier qui demeure sur notre territoire et qui nous offre des ressources naturelles exploitables dans ses haldes, entre autres la silice et le magnésium. C'est pourquoi nous jugeons important de tirer profit de ce potentiel. Nous avons d'ailleurs comme objectif de devenir la technopole du magnésium au Canada. Visible dans notre paysage et

indissociable de notre patrimoine, notre passé minier constitue en effet une clé importante de notre diversification économique par l'utilisation des résidus amiantés (résidus du moulin, haldes de stériles, etc.) et la mise en valeur du site minier (puits et haldes). Vous trouverez les définitions des termes techniques en annexe.

En tant que Ville, notre mission première est de gérer le territoire, c'est-à-dire le protéger, le mettre en valeur et assurer une cohabitation harmonieuse des activités de différentes natures qui s'y tiennent. Nous avons également pour mandat d'assurer la sécurité et le bien-être de notre population. En tant que premiers gestionnaires du territoire, jamais nous n'allons mettre en péril nos citoyens.

Nous comptons ainsi continuer de travailler de pair avec les différents paliers gouvernementaux afin de concrétiser notre vision tout en respectant la mission que nous portons en tant que Ville.

Nous vous présenterons ainsi dans les prochaines pages de ce mémoire un bref exposé de notre situation tout en vous dévoilant notre position dans le dossier et les différentes recommandations qui découlent de notre expérience et de nos connaissances.

PRÉSENTATION DE LA VILLE D'ASBESTOS ET DE SA RÉGION

La Ville d'Asbestos est située en dans la région de l'Estrie et fait partie de la MRC des Sources dont elle est la ville centre. À la limite également du Centre-du-Québec, la municipalité se situe au cœur du triangle Drummondville-Victoriaville-Sherbrooke.

Population

On dénombre 6 837 Asbestriens et Asbestriennes en 2020 selon les plus récentes données. Vous pourrez constater dans les tableaux plus bas l'évolution démographique par décennie à partir des années 1950 de même que des données plus précises pour les cinq dernières années.

TABEAU 1 : ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PAR DÉCENNIE

ANNÉE	POPULATION
1950	8 378
1960	10 709
1970	10 282
1980	8 033
1990	6 500
2000 (fusion avec la municipalité de Trois-Lacs en 1999)	6 968
2010	6 905
2020	6 837

TABEAU 2 : ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

ANNÉE	POPULATION
2016	6842
2017	6834
2018	6877
2019	6826
2020	6837

La Ville d'Asbestos a connu certaines fluctuations démographiques à travers les décennies. On constate toutefois que depuis les cinq dernières années, la population s'est stabilisée. Cela s'explique notamment par les

efforts déployés dans la diversification économique qui permettent aux citoyens d'envisager des perspectives d'avenir dans une ère post-amiante. La création d'emploi à long terme est en effet un aspect attractif du territoire.

En sondant les citoyens dans le processus consultatif de changement de nom au début de l'année 2020, nous leur avons entre autres demandé ce qui les rendait fiers d'être résidents d'Asbestos. Nous avons alors appris que les résidents actuels d'Asbestos se disent fiers de l'histoire de la ville de même que de la résilience dont la population a fait preuve au travers des nombreux défis qui ont été placés sur son chemin. Parmi les autres éléments de fierté, on retrouve en tête de liste l'accessibilité des services, l'environnement naturel ainsi que l'esprit d'entraide qui soude la communauté.

Territoire

Le territoire de la Ville d'Asbestos possède une superficie totale de 31,80 km². La ville a été façonnée par l'exploitation minière. L'expansion de la mine s'est faite au détriment du milieu bâti alors que des centaines d'immeubles ont été démolis ou déplacés pour faire place à l'exploitation de la mine (figure 1). C'est d'ailleurs pourquoi les développements résidentiels et commerciaux côtoient avec tant de proximité le site minier. Certaines résidences se trouvent à aussi peu que 33 m du puits minier (figure 2) et à 155 m des haldes de résidus du moulin (figure 3). De plus, il ne faut pas négliger l'affectation que ce dernier a sur notre sol. Nous avons d'ailleurs réalisé récemment une étude sur la stabilité des pentes qui permettra d'orienter la mise en valeur du site (figure 4). Cette proximité du milieu de vie jumelé à l'affectation du sol fait donc en sorte qu'il est primordial pour la gestion municipale de contrôler efficacement le développement en bordure du site.

Le site Jeffrey couvre une superficie d'environ 1500 ha. Le secteur de la fosse à ciel ouvert couvre 357 ha dont 255 ha concernant l'ouverture de la fosse à ciel ouvert qui fait 2 km x 1,5 km sur 500 m de profondeur. Le site des bâtiments et infrastructures, propriété de Beausite Métal et Anpro Démolition, couvre une superficie de 84 ha. Les haldes à stériles miniers (matériel grossier) occupent une superficie totale de 617 ha dont 354 ha, appartiennent maintenant à Englobe inc. Les haldes à résidus du moulin,

en excluant la partie vendue à Alliance Magnésium, couvre une superficie de 93,5 ha.

La protection et la restauration du site Jeffrey incluent donc le puits minier, les haldes de différentes sources mais également les secteurs voisins (par exemple le quartier St-Barnabé et le boulevard St-Luc). Il s'agit d'un dossier au cœur de notre gestion. C'est pourquoi nous avons fait l'acquisition des terrains pour mieux contrôler la restauration et la mise en valeur.

La situation est jugée tellement importante que la Ville a décidé de créer une Corporation de développement dédié à la protection et la mise en valeur du site afin de bien prendre ses responsabilités et de s'assurer d'avoir la meilleure expertise pour revaloriser le site. Cette dernière s'inscrit dans l'objectif de la municipalité de développer son territoire et de diversifier son économie. La Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey a pour mandat d'assurer une réhabilitation optimale du site minier. Pour ce faire, elle favorise le développement du site Jeffrey par la coordination des études nécessaires, la supervision des activités de réaménagement et de restauration, le soutien technique et financier des projets ainsi que par l'acquisition ou la disposition de propriétés.

Formée d'administrateurs recrutés au sein de la communauté, la Corporation peut également compter sur l'appui de plusieurs personnes ressources de six différents ministères, du milieu municipal, du milieu des affaires de même que des citoyens. Cela démontre adéquatement le souci de collégialité de la Ville d'Asbestos. La vision de la Ville dans ce dossier était de réunir autour d'une même table tous les intervenants qui ont un intérêt dans la mise en valeur du site minier afin qu'ils puissent travailler ensemble. La constitution complète de la Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey se trouve en annexe.

Dans le cadre des travaux de la Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey, la ville d'Asbestos a adressé une demande en mai 2019 au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour mettre en place une campagne d'échantillonnage sur la qualité de l'air à l'extérieur du site minier afin d'établir le niveau du bruit de fond. Nous sommes en attente d'une réponse de la part du ministère. Ces données sont essentielles pour encadrer la mise en place d'activités récréotouristiques ou d'autre nature sur le territoire du site Jeffrey.

L'EXPLOITATION DE L'AMIANTE À ASBESTOS

Les installations du site Jeffrey

Les différentes installations présentes sur le site Jeffrey sont en processus de démantèlement depuis quelques années. Une minorité d'entre elles sont toutefois conservées afin d'être utilisées à d'autres fins industrielles. Ce réaménagement des bâtiments du site permet l'utilisation des lieux pour des projets qui serviront au développement d'Asbestos dans son processus de diversification.

Dans le cadre d'ententes privées, la compagnie Beausite Métal et Anpro Démolition Ltée a acquis le terrain occupé par les bâtiments et infrastructures de l'entreprise Mine Jeffrey. GSI Environnement (Englobe) a acquis les haldes à stériles sur lesquelles sont déposées des matières résiduelles fertilisantes, procédant ainsi à la remise en végétation de la surface. Pour sa part, la Ville d'Asbestos a acquis certains terrains bordant la fosse à ciel ouvert, et ce, pour mieux contrôler la mise en valeur du site. Mine Jeffrey a conservé les terrains occupés par la fosse à ciel ouvert et certaines haldes à résidus du moulin.

La Ville d'Asbestos a signifié son intérêt à acquérir toutes les propriétés de Mine Jeffrey restantes afin d'en assurer la réhabilitation et la mise en valeur. Une demande de partenariat financier a été adressée au gouvernement du Québec en ce sens et nous sommes présentement en attente d'une réponse.

Utilisation des résidus miniers à l'extérieur du site

La Ville d'Asbestos n'a jamais eu comme pratique d'utiliser les résidus miniers pour le remblaiement à l'extérieur du site. Avec la présence de sablières à proximité, cette ressource était celle utilisée pour ce genre de pratique. Nous avons toutefois utilisé l'enrobé d'asphalte-amiante au cours des années 1990 jusqu'au milieu des années 2000. Nous avons connaissance des endroits où cet enrobé a été utilisé et l'estimons à 2.7 km de rue sur un total de 61 km. L'utilisation des résidus miniers en dehors du site ne constitue donc pas un enjeu majeur de notre territoire, contrairement à la transformation des résidus et la mise en valeur du site.

Utilisations actuelles à des fins récréotouristiques

Plusieurs activités récréotouristiques ont déjà lieu sur le site minier, et ce, sans compter le nombre important de marcheurs qui s'y rendent sans permission. Parmi les activités, on compte :

- Sentiers Jeffrey pour le VTT
- Observatoire du puits minier
- Club de minéralogie (fouille et collecte de minéraux)
- Slackfest (événement de « slackline »)
- Tournages cinématographiques

Plusieurs promoteurs nous approchent dans l'objectif de développer des activités sur le site minier. La Corporation de restauration et de mise en valeur du site Jeffrey a été mise en place notamment pour assurer une bonne planification dans ce genre de projets.

NOS PRÉOCCUPATIONS

Après avoir pris part aux premières étapes de la commission d'enquête du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés, certains éléments soulèvent des questionnements au sein de l'organisation municipale de la Ville d'Asbestos.

Dans un premier temps, en tant que municipalité qui a à cœur son développement, la Ville d'Asbestos espère qu'un cadre clair et facile d'application pourra être mis en place concernant la réutilisation des résidus miniers amiantés. Le positionnement gouvernemental devrait être adopté dans un délai raisonnablement rapide et selon un échéancier clair.

Nous avons une préoccupation de temps, car dans une perspective de développement économique où nous devons faire affaire avec des promoteurs, des investisseurs ou tout autre acteur économique qui souhaitent développer un projet sur le site Jeffrey, il est important de pouvoir fournir des délais précis afin de valider la faisabilité d'un projet et démontrer l'intérêt et le sérieux de notre démarche. Sans quoi, nous pourrions voir certains investissements ne pas se concrétiser.

Nous avons également une préoccupation d'image. Il ne faudrait pas que les démarches du BAPE contribuent à propager l'image négative qui pèse déjà sur l'amiante avec des discours alarmistes, ce qui aurait des impacts directs sur les régions productrices d'amiante. Il est temps pour ces régions de se défaire des préjugés liés à ce minerai et le processus en place devient alors un outil facilitant pour y arriver. La commission d'enquête est une opportunité de bien cadrer la situation et de démontrer qu'elle est prise en charge sans démoniser l'amiante. Une réglementation est nécessaire non pas parce que l'amiante est dangereuse, mais plutôt parce que comme pour toute exploitation de ressources, un encadrement précis est nécessaire au succès des opérations.

Cette préoccupation d'image soulève également une préoccupation concernant une possible démobilisation à l'égard de la diversification économique. La Ville d'Asbestos et sa région est actuellement dans une période favorable au niveau des investissements, mais ce genre de situation demeure toujours fragile. Il ne faudrait donc pas que l'orientation du discours du BAPE fasse en sorte de démobiliser la population et les promoteurs à l'égard de notre processus de diversification sur lequel nous avons mis efforts et énergie depuis les dernières années. Mobiliser les différents acteurs à la diversification de l'économie d'une région est une

tâche colossale et nous sommes fiers du chemin parcouru. De plus, nous constatons que la population et les entrepreneurs sont interpellés par les démarches du BAPE. C'est pourquoi le climat mis en place doit rester positif et le discours des autorités est un élément important pour y parvenir.

NOTRE POSITION

Les recommandations du BAPE devraient permettre la restauration et la mise en valeur du site minier

La Ville d'Asbestos possède en son cœur un site minier avec un énorme potentiel, autant industriel que récréotouristique ou commercial. Ce dernier est d'ailleurs une partie intégrante du patrimoine de la Ville d'Asbestos. Il est de notre volonté de le mettre en valeur et de faire rayonner les différentes possibilités qu'il laisse entrevoir.

Nous ne pouvons laisser dormir ce potentiel majeur de développement du magnésium. La Ville d'Asbestos aspire d'ailleurs à devenir la technopole du magnésium au Canada. Nous croyons donc qu'il serait illogique d'ignorer ce lieu qui est une partie importante du paysage de notre municipalité. Nous pensons évidemment qu'il est possible d'atteindre cet objectif sans mettre à risque la population, c'est pourquoi nous serons à l'écoute des citoyens tout au long du processus de mise en valeur du site minier.

Les recommandations du BAPE devraient poursuivre les orientations gouvernementales à l'égard de l'exploitation optimale des ressources

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, s'est donnée comme orientation d'optimiser la ressource en place lorsqu'il est question des mines de la province. Mettre de côté une ressource aussi importante que celle présente sur le site minier d'Asbestos serait contraire à la vision gouvernementale.

Nous souhaitons donc pouvoir exploiter les ressources de notre territoire à leur plein potentiel et ainsi favoriser une économie circulaire bénéfique pour la région.

Les recommandations du BAPE devraient favoriser la participation multisectorielle dans la prise en charge des sites amiantés

La Ville d'Asbestos l'a démontré avec la création de la Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey, nous croyons à la protection et la mise en valeur de l'ancien site minier à partir d'une

implication des différents intervenants. Nous souhaitons continuer à travailler en collégialité avec les différents ministères et que les villes soient ainsi incluses dans la solution.

Nous croyons que la mise en valeur d'un site issu de l'exploitation de l'amiante se doit d'être fait en collégialité où tous les intervenants auront une voix au chapitre et seront écoutés. Nous avons démontré notre capacité à le faire déjà par la Corporation de restauration et de mise en valeur du site Jeffrey.

Les recommandations du BAPE devraient permettre la poursuite de la stratégie de diversification économique

Avec la mise en place du Fonds de diversification économique de la MRC des Sources, toute une stratégie de diversification a été élaborée en collaboration avec les acteurs du milieu de même que différents ministères.

Les gouvernements provincial et fédéral ont fait confiance à la région et ont investi dans cette stratégie de diversification économique. Il est donc important de maintenir les orientations mises en place de même que les investissements qui y sont liés afin de continuer l'essor de la région. Nous pensons ainsi que le BAPE devrait tenir compte de la stratégie de diversification économique lorsque viendra le temps d'émettre ses recommandations.

Notre position est donc en faveur de la mise en place d'un cadre réglementaire précis qui permettra la réutilisation sécuritaire des résidus amiantés de même que la mise en valeur du site minier à des fins récréotouristiques entre autres.

NOS RECOMMANDATIONS

En regard de la position que nous avons exposée, nous vous présentons maintenant en guise de conclusion quatre recommandations.

1. Acquérir une meilleure connaissance de la qualité de l'air à Asbestos

Un constat qui semble avoir fait consensus lors de la première partie des audiences publiques est le manque de connaissances concernant la qualité de l'air des milieux avec des résidus amiantés. Il s'agit d'un enjeu important à Asbestos puisque d'une part l'extraction des résidus se fait directement à l'extérieur et d'autre part, car nous visons une utilisation récréotouristique des lieux où les gens auront accès physiquement au site minier.

Nous jugeons donc qu'il est nécessaire d'obtenir des données uniformes et paramétrées sur le bruit de fond présent à Asbestos afin de pouvoir orienter adéquatement la restauration et le réaménagement du site Jeffrey. Nous pensons qu'un seuil doit être déterminé identifiant le niveau auquel la concentration d'amiante dans l'air est acceptable.

Dans le même ordre d'idée, nous estimons qu'il est primordial qu'une structure permanente de collecte et d'analyse de données soit mise en place afin d'évaluer périodiquement la qualité de l'air. Nous suggérons donc qu'un comité de pilotage soit mis en place et que des intervenants municipaux d'Asbestos et de Thetford Mines en fassent partie. Ces données précises permettront alors de mieux encadrer les mesures qui seront émises et d'ainsi développer de manière sécuritaire le site minier.

2. Mettre en place un cadre clair et applicable de mesures

À partir des données obtenues lors de l'évaluation précise du bruit de fond, nous jugeons impératif de mettre en place un cadre clair et applicable qui permettra de réutiliser les résidus miniers sans danger. Les paramètres encadrant les mesures devront être sans équivoque et communs à toutes les instances concernées. Ce souci de cohérence est nécessaire pour éliminer le flou qui entoure présentement la réglementation concernant l'amiante.

De plus, ce cadre se devrait d'être adopté dans un court délai afin de respecter les communautés qui dépendent de ces mesures pour mieux encadrer leur développement économique. Cela permettrait alors de réduire les freins dans la recherche d'investisseurs et de projets en lien avec le site minier

3. Maintenir une exploitation locale des résidus miniers

Nous croyons que l'exploitation devra se faire de manière locale. C'est pourquoi nous suggérons que le gouvernement légifère que l'exploitation des résidus miniers se doit d'être faite dans un court rayon où ces mêmes résidus sont situés. Les communautés exploitantes pourront alors en retirer une valeur ajoutée qui se répercutera à l'échelle régionale et même provinciale.

Dans le même ordre d'idée, afin de diminuer les risques qui peuvent être associés aux résidus amiantés, nous suggérons de limiter au maximum leur déplacement, ce qui sera facilité par une exploitation dans un circuit court de la matière de manière locale. Advenant le cas où les résidus devaient être déplacés, nous recommandons de ne pas utiliser les réseaux routiers principaux afin de réduire au maximum la possibilité de contact avec des terrains qui pourraient devoir subir une décontamination selon les mesures de préventions en place reliées à l'amiante.

4. Accompagner les populations dans la transition

En terminant, alors que l'amiante connaissait une époque plus glorieuse, les gouvernements manifestaient leur appui envers les communautés qui exploitaient ce minerai et ces derniers bénéficiaient également de la popularité de ce marché. Maintenant que cette époque est révolue, sous les orientations gouvernementales concernant le bannissement de l'amiante, nous estimons qu'il est primordial que le gouvernement poursuive son appui aux communautés de l'amiante qui ont pris acte de sa décision et qui travaillent actuellement à diversifier leur économie.

Lorsque les conclusions de la commission d'enquête seront connues, il sera impératif que des mesures de soutien gouvernementales soient accordées aux principales communautés amiantifères afin que ces dernières soient en mesure de relever les nombreux défis qui les attendent. Il s'agira en effet

d'un moment charnière de transition économique qui se devra d'être fait dans le respect des communautés et des citoyens, qu'ils soient résidents ou corporatifs. Un accompagnement adéquat sera un atout majeur pour une transition économique réussie et qui perdura dans l'avenir.

Figure 1 : Empiètement du puits miner



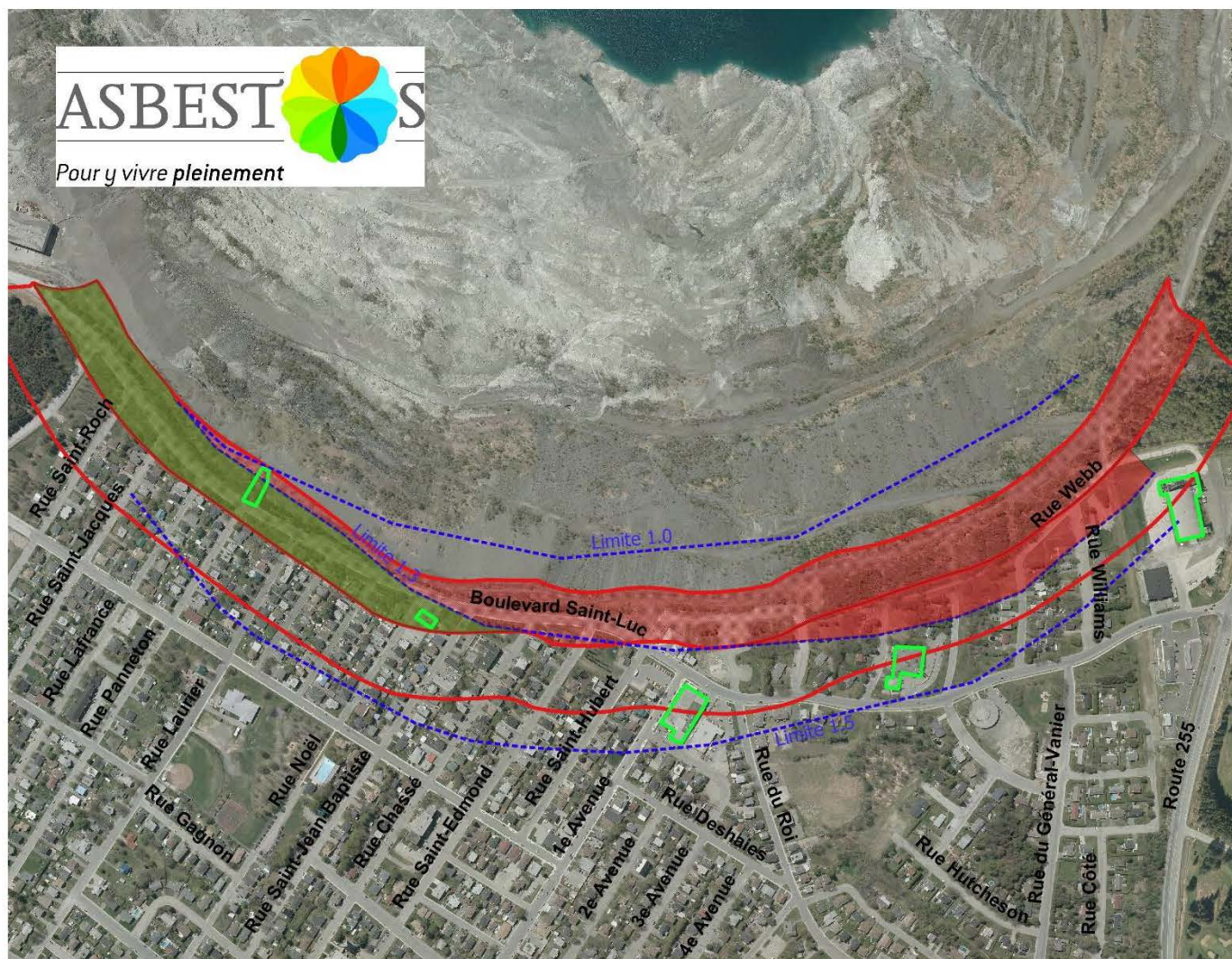
Figure 2 : Distance de résidences par rapport au puits minier



Figure 3 : Distance de résidences par rapport aux haldes de résidus de moulin



Figure 4 : Limites potentielles d'instabilité (2)



Source : Ville d'Asbestos

ANNEXE 1 – Définitions des termes techniques

Halde

Un empilement de roches par banc formant une terrasse compactée avec des pentes stables. Pour le site Jeffrey, le matériel a été transporté par camion (stériles miniers) ou par train (résidus du moulin) et déposé en bordure de la crête du banc. Un buteur basculait le matériel sur la pente de la halde.

Stériles miniers

La roche ne contenant pas de minéraux en quantité suffisante pour en permettre une exploitation économiquement rentable. Cette roche provient des activités d'extraction de la fosse à ciel ouvert et est composée de résidus grossiers dont la granulométrie va de fines particules à des blocs de grandes dimensions. Les stériles miniers peuvent contenir des fibres d'amiante en faible quantité, soit libre ou emprisonnée, dans la roche. Le transport des stériles miniers a été réalisé par camionnage et l'entreposage par camion jusqu'à la halde ou un buteur les déversait en bordure.

Résidus du moulin

Les résidus issus des opérations de traitement du minerai (concassage et classification sous atmosphère contrôlée) pour en récupérer la fibre d'amiante économiquement rentable. Les résidus du moulin ont une granulométrie fine et contiennent des fibres d'amiante de faible dimension (fraction non économique). Lorsque l'on parle de valorisation des résidus amiantés, nous faisons référence au retraitement des résidus du moulin. Sur le site de Mine Jeffrey, les résidus du moulin ont été entreposés sur une halde par banc et non sous la forme d'un empilement conique.

Source : Mémoire de la Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey.

ANNEXE 2 – Composition de la Corporation pour la restauration et la mise en valeur du site Jeffrey

Administrateurs	
M Claude Lortie - Citoyen, Président M Mario Morand - Citoyen, Vice-président M Alain Roy - Conseiller Municipal, Secrétaire trésorier M Hugues Grilmard - Maire de la Ville d'Asbestos, Administrateur M James Deacon - Citoyen, Administrateur M Danick Pellerin - Citoyen, Administrateur M Jean Dionne - Ingénieur, Coordonnateur	
Personnes-ressources	
Ville d'Asbestos	M George-André Gagné - Directeur général M. Patrick Parenteau - Directeur, inspection et environnement
MRC des Sources	M Philippe Lebel - Directeur de l'aménagement du territoire
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	Mme Karine Dallaire - Chargée de projets à la Direction de la restauration des sites miniers M Éric Rousseau - Chargée de projets à la Direction régionale
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	M Yves Grégoire - Chargé de projets à la Direction régionale de l'Estrie
Ministère de la Sécurité publique (MSP)	Mmes Maude Tremblay Letourneau et Caroline Huard - Conseillères en sécurité civile
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	Mmes Isabelle Samson et Sonia Bolvin - Spécialistes en santé publique et médecine préventive - Direction de la santé publique de l'Estrie
Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH)	Mme Isabelle Mongrain - Conseillère en aménagement du territoire à la Direction régionale de l'Estrie
Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)	M Mounir Lahmani - Conseiller en développement économique à la Direction régionale de l'Estrie

Source : Ville d'Asbestos